

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté

Le 25.02.2025

Convocation faite

Le 11.02.2025

Délibération
N°2025-02-018

Approbation de la
programmation PTRTE 2025
de la Communauté de
Communes (annexes)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi dix-sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2025-02-030), M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Fabien PRIGNON (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2025-02-031), Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, Angéline COURTOIS (pouvoir à M. Jean-Luc GRABOWSKI).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2021-11-191 du 17 novembre 2021, approuvant le PTRTE en sa partie socle et le tableau récapitulatif des actions,

Considérant la signature, par la Communauté de Communes, en 2021, d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) avec l'Etat et la Région Grand Est en associant le Conseil Départemental des Ardennes, pour une période de 6 ans,

Considérant le PTRTE comme un document évolution s'adaptant au contexte économique et social,

Considérant la possibilité d'inscription de nouveaux projets lors de réunions annuelles du Comité des Financeurs,

Considérant la programmation de projets de la Communauté pour l'année 2025 sur la base des projets proposés pour la DETR / DSIL 2025 ainsi que tous les projets d'importance et n'ayant pu faire l'objet d'une demande de subvention à ce titre,

Considérant la demande faite aux communes de transmission de tous les projets d'importance pour intégration à la programmation 2025,

Considérant la présentation de ces projets au Comité des Financeurs,

Considérant la proposition d'insertion des projets communaux ayant fait l'objet d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL et sur lesquels la Communauté a été appelée à signaler leur lien avec le PTRTE,

Considérant l'intégration de la majorité d'entre eux aux objectifs du PTRTE, que ce soit dans la liste des actions initiales ou complétée à la suite de la délibération n°2023-02-024 du 28 février 2023 validant les nouvelles fiches actions,

Vu la délibération n°2024-12-259 du 17 décembre 2024, approuvant la modification, l'ajout ou la suppression de fiches actions,

Considérant qu'en l'absence d'un processus clair de la part de la Préfecture des Ardennes, informée des demandes par courriers, les nouveautés apportées au PTRTE ont été enregistrées par la Préfecture et consignées dans les comptes-rendus des réunions avec les partenaires,

Entendu le Président proposer un vote séparé : le premier sur l'ensemble des projets excepté la piscine de FUMAY, le second sur la piscine de FUMAY,

Sur le projet de la piscine de FUMAY

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

Sur l'ensemble des projets excepté la piscine de FUMAY

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la programmation des actions pour l'année 2025 au titre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) annexés,

* **donne délégation** au Président pour la finaliser par la mise à jour de données présentées dans cette programmation avant présentation au Comité des Financeurs.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

